

Centre
de services scolaire
des Rives-du-Saguenay

Québec



Normes et modalités d'évaluation des apprentissages

ÉCOLE SAINT-FÉLIX
Année scolaire 2023-2024

VERSION : 2023-2024

À l'école Saint-Félix, les normes et modalités mises en place par l'équipe pédagogique répondent aux exigences des documents ministériels suivants : la loi sur l'instruction publique, le régime pédagogique, l'instruction annuelle, le programme de formation de l'école québécoise, la progression des apprentissages, la politique d'évaluation des apprentissages et le bulletin unique. De plus, la planification pédagogique des enseignants est basée sur les apprentissages et sur la réussite des élèves en respectant la mission de l'école : instruire, socialiser et éduquer. Les pratiques évaluatives utilisées pour atteindre les objectifs du Programme de formation assurent la rigueur et la transparence.

Les normes et modalités d'évaluation des apprentissages

Une norme:

- Représente une orientation commune;
- Possède un caractère prescriptif;
- Peut être révisée au besoin;
- Respecte la Loi sur l'instruction publique, le Régime pédagogique, le Programme de formation de l'école québécoise, les Cadres d'évaluation des apprentissages et la Progression des apprentissages;
- S'appuie sur la Politique d'évaluation des apprentissages et sur la Politique de l'adaptation scolaire du MELS

Une modalité:

- Indique des moyens d'action ou la modalité d'application de cette norme;
- Peut être révisée au besoin;
- Oriente les stratégies
- Est locale (ou propre à une école) et prescriptive quand elle est concertée et reconnue.

Champs et mécanismes d'application

Ces normes et modalités s'appliquent à tous les élèves de notre école. Elles sont en conformité avec les exigences et les règles prévues par la Loi sur l'instruction publique et le Régime pédagogique.

Dans le cadre de ses normes et modalités, l'école applique également le mécanisme de régulation instauré par le Centre de services scolaire. C'est entre autres par l'entremise de la participation à divers comités, tel que les comités de validation lors de nouvelles épreuves, que l'école prendra part au mécanisme de régulation du Centre de services scolaire.

Cheminement scolaire

Règles de passage

1. Règles générales

La note de passage dans toutes les matières est fixée à 60%.

La direction d'école prend la décision la plus appropriée dans le cas d'un élève qui ne satisfait pas aux exigences.

2. Du primaire au secondaire

a) La décision de passage doit respecter les règles de classement du Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay qui se retrouvent dans le document : « Règles de classement pour le passage du primaire au secondaire et du premier au deuxième cycle du secondaire ».

b) Dans les cas où il y a changement d'école, la responsabilité du classement relève de la direction qui accueille l'élève.

3. D'une année à l'autre

La décision de passage appartient à l'équipe de classement de l'école qui regarde les résultats ainsi que tous les autres aspects du développement de l'enfant.

Règles de classement

Choix de l'organisation pédagogique

a) Les décisions sur le classement relèvent de la direction de l'école et sont prises en concertation avec les intervenants concernés, laquelle décision favorise le classement (suivi pédagogique et éducatif) pouvant répondre le mieux aux besoins de l'élève tout en tenant compte des possibilités de l'école. Toute décision est prise en tenant compte des contraintes de l'organisation scolaire et des règles de classement pour le passage du primaire au secondaire et du premier cycle au deuxième cycle du secondaire.

b) Dans les cas où il y a changement d'école, la responsabilité du classement relève de la direction qui accueille l'élève.

La direction de l'école d'origine transmet l'information sur les besoins de l'élève et sur les mesures de soutien dont il bénéficiait. Le directeur de l'école qui reçoit l'élève détermine par ailleurs le classement qui répond aux besoins de l'élève en tenant compte des possibilités de son milieu.

- c) Il est possible qu'un élève bénéficie de plus d'une mesure de remédiation, que ce soit de manière individuelle ou collective.
- d) La décision sur le classement (suivi pédagogique et éducatif) doit être revue périodiquement à la lumière des constats sur les apprentissages et en tenant compte de la situation de l'élève en cours de cycle. Pour l'élève ayant un plan d'intervention, le délai pour la révision du classement doit être inscrit dans celui-ci.
- e) Les parents sont informés de la décision sur le classement de leur enfant lors de l'envoi du troisième bulletin.
- f) La direction d'école doit mettre à la disposition des intervenants concernés les informations recueillies au moment de la détermination des besoins de l'élève afin de l'aider à poursuivre ses apprentissages. Ces informations sont déposées dans le dossier d'aide particulière.
- g) Pour la maternelle 4 ans, aucun redoublement n'est possible.

Absence à une épreuve obligatoire

Absence autorisée :

Voici les motifs reconnus qui peuvent justifier l'absence de votre enfant à une épreuve obligatoire du ministère ou du Centre de services scolaire :

- *Maladie sérieuse ou accident confirmé par une attestation médicale*
- *Décès ou mariage d'un proche parent*
- *Convocation d'un tribunal*
- *Participation à une compétition sportive d'envergure préalablement autorisée par le coordonnateur de la sanction des études en formation générale des jeunes de la Direction de la sanction des études*

Une pièce justificative devra être fournie à la direction de l'école et sera conservée au dossier de votre enfant.

Lorsque l'absence est motivée par un motif reconnu, votre enfant ne sera pas pénalisé et il n'aura pas à refaire une épreuve à une date ultérieure. Le résultat final sera composé en totalité des résultats pondérés des trois étapes.

Absence non autorisée :

*Lorsque l'absence n'est pas basée sur un motif reconnu, par exemple un voyage, votre enfant sera déclaré absent et **il obtiendra 0 à l'épreuve obligatoire.***

Il est à noter qu'aucune autre épreuve ne sera administrée.

Informations supplémentaires

Contenus en éducation sexuelle

Ces contenus obligatoires seront vus de la maternelle 5 ans à la 6^e année, sous forme de thèmes, mais ne seront pas évalués.

Contenus en orientation scolaire

Ces contenus seront vus en 5^e et 6^e année, sous forme de thèmes, sans être évalués.

Épreuves du Ministère

Les épreuves obligatoires ministérielles compteront pour **10% du résultat final de la compétence** (4^e année en lecture et écriture, 6^e année en lecture, écriture et mathématique).

Épreuves du Centre de services scolaire

Nous sommes en attente de la passation ou non de ces épreuves pour cette année.

Autres compétences

Sur le dernier bulletin de l'année scolaire, la compétence « **Organiser son travail** » sera évaluée. Cette évaluation se fait sous forme de commentaires. Ce sont les titulaires qui entreront ces commentaires sur le bulletin de l'enfant, après consultation avec les enseignants spécialistes.

Politique de l'adaptation scolaire

Vous pouvez consulter la politique de l'adaptation scolaire sur le site internet du Centre de services. Elle guide les principes directeurs du processus d'évaluation auprès des élèves.

Autres documents

Vous pouvez aussi consulter ces documents pertinents disponibles sur le web: Régime pédagogique, Loi sur l'instruction publique, Instruction annuelle, Programme de formation de l'école québécoise, Progression des apprentissages et Politique d'évaluation des apprentissages.

Synthèse des exemptions de l'instruction annuelle en vigueur

Caractéristiques	Exemptions et dispositions spécifiques
<p>L'élève HDAA intégré ou en classe spécialisée :</p> <ul style="list-style-type: none">• L'élève qui a bénéficié d'interventions régulières et ciblées.• L'élève qui a un plan d'intervention qui précise que les interventions réalisées auprès de lui ne permettent pas de rencontrer les exigences du (PFEQ) et que par conséquent, les attentes sont modifiées pour lui.	<p>Les exemptions :</p> <p><i>Elles s'appliquent au résultat disciplinaire même si les modifications ne touchent qu'une compétence.</i></p> <ul style="list-style-type: none">• La moyenne du groupe.• La pondération des étapes (une pondération de 20 %, 20 %, 60 % sera générée automatiquement).• L'obligation d'utiliser le cadre d'évaluation.• L'obligation d'inclure les résultats de l'élève à l'épreuve imposée (10 %). <p>Le résultat au bulletin :</p> <ul style="list-style-type: none">• Le résultat au bulletin des élèves en modification correspond aux exigences fixées pour lui dans son plan d'intervention.• <u>Un commentaire doit obligatoirement</u> apparaître afin de préciser que les exigences ont été modifiées pour cet élève.• Le résultat est indiqué en %.• Un signe distinctif apparaît au code de cours. <p><i>La direction d'école doit transmettre à la personne responsable du dossier au Service informatique le nom et le numéro de fiche des élèves, ainsi que les matières où il y a des modifications aux exigences du programme de formation, afin que les ajustements soient faits concernant le bulletin.</i></p>



Calendrier des communications aux parents ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024

Éducation préscolaire – Maternelle 4 et 5 ans

INFORMATION GÉNÉRALE	
Première rencontre de parents	24 août 2023 18h
Communications	13 octobre 2023 20 novembre 2023 15 mars 2024 1er juillet 2024
Bulletins	20 novembre 2023 15 mars 2024 1er juillet 2024

BULLETINS			
Bulletin	1 ^{ère} étape	2 ^e étape	3 ^e étape
Durée de l'étape			
Date d'envoi du bulletin			

COMPÉTENCES			
	Étape 1	Étape 2	Étape 3
1. Accroître son développement physique et moteur	X		X
2. Construire sa conscience de soi	X		X
3. Vivre des relations harmonieuses avec les autres	X		X
4. Communiquer à l'oral et à l'écrit		X	X
5. Découvrir le monde qui l'entoure		X	X

COMMENTAIRE



RÉSUMÉ DES NORMES ET MODALITÉS D'ÉVALUATION ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024 1^{er} cycle

INFORMATION GÉNÉRALE		
Première rencontre de parents (début d'année)	Date : 6 septembre	Heure : 18h
Communication maison et Deuxième rencontre de parents	Date :	Heure : À déterminer
Deuxième communication Troisième rencontre de parents	Date :	Heure : À déterminer

	1 ^{re} étape	2 ^e étape	3 ^e étape
Bulletins			
Pondérations de l'étape	20%	20%	60%
Durée de l'étape	28 août 2023 au 16 novembre 2023	17 novembre 2023 au 12 mars 2024	13 mars 2024 au 25 juin 2024
Date d'envoi du bulletin	20 novembre 2023	15 mars 2023	10 juillet 2023

Autres compétences :

Ces compétences feront l'objet d'un commentaire aux 3 bulletins

Bulletin concerné	Autres compétences observées
Bulletins : 1 ^{ère} , 2 ^e et 3 ^e étape	<ul style="list-style-type: none"> 1^{er} cycle : Coopérer étapes 1 et 3 2^e cycle : 3^e cycle : Tous :

ÉPREUVES DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION	
Épreuves obligatoires (Dates à confirmer)	
Français: 4 ^e année	Lecture : Écriture :
Français : 6 ^e année	Lecture : Écriture :
Mathématique 6 ^e année	
Ces épreuves constituent 10 % du résultat final de l'élève	

ÉPREUVES OBLIGATOIRES DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE	
Mathématique 4 ^e année	Date à confirmer
Anglais 6 ^e année	Date à confirmer
Ces épreuves constituent 10 % du résultat final de l'élève	

*****Si des changements sont apportés en cours d'année à ce qui est prévu en matière d'évaluation des apprentissages, nous vous en informerons.**

Année scolaire 2023-2024
Principales évaluations des compétences
1^{ère} et 2^e année

Français	Planification de l'évaluation	Compétence	1 ^{re} étape	2 ^e étape	3 ^e étape
		Lire (50%)		X	X
		Écrire (30%)		X	X
	C.O. (20%)	X		X	
Natures des évaluations	Lecture : Compréhensions de lecture variées, entretiens de lecture Écriture : Dictées, productions écrites Communication orale : Grille d'observation avec causerie, communications orales				

Mathématiques	Planification de l'évaluation	Compétence	1 ^{re} étape	2 ^e étape	3 ^e étape
		Résoudre (20%)		X	X
		Raisonner (80%)	X	X	X
	Natures des évaluations	Résoudre : Situations problèmes variées Raisonner : Maîtrise des concepts et des processus mathématiques (manipulation et par écrit) Situations d'application			

Éthique et culture religieuse	Planification de l'évaluation	Compétence	1 ^{re} étape	2 ^e étape	3 ^e étape
		Culture religieuse et dialogue (50%)		X	X
		Éthique et dialogue (50%)		X	X
	Natures des évaluations	Dialogue en classe, réflexion sur un film, évaluations sur papier pour les différents thèmes abordés.			

Absence à une épreuve obligatoire Absence autorisée :

Voici les motifs reconnus qui peuvent justifier l'absence de votre enfant à une épreuve obligatoire du ministère ou de la commission scolaire :

- Maladie sérieuse ou accident confirmé par une attestation médicale
- Décès ou mariage d'un proche parent
- Convocation d'un tribunal
- Participation à une compétition sportive d'envergure préalablement autorisée par le coordonnateur de la sanction des études en formation générale des jeunes de la Direction de la sanction des études

Une pièce justificative devra être fournie à la direction de l'école et sera conservée au dossier de votre enfant.

Lorsque l'absence est motivée par un motif reconnu, votre enfant ne sera pas pénalisé et il n'aura pas à refaire une épreuve à une date ultérieure. Le résultat final sera composé en totalité des résultats pondérés des trois étapes.

Absence non autorisée :

Lorsque l'absence n'est pas basée sur un motif reconnu, par exemple un voyage, votre enfant sera déclaré absent et il obtiendra 0 à l'épreuve obligatoire.

Il est à noter qu'aucune autre épreuve ne sera administrée.

Année scolaire 2023-2024
Principales évaluations pour la 3^e année

	Planification de l'évaluation	Compétence	1 ^{re} étape	2 ^e étape	3 ^e étape
		Lire (40%)	X	X	X
		Écrire (40%)		X	X
		C.O. (20%)	x		X
Français	Natures des évaluations	<p>Lire : Entretien de lecture, compréhensions formatives et sommatives, projets lecture.</p> <p>Écriture : Mini-rédaction, projets d'écriture, dictées et analyse de phrases, évaluations de concepts grammaticaux</p> <p>Communication : Présentations en classe spontanées et planifiées et discussions dans le cadre des activités en classe.</p>			

	Planification de l'évaluation	Compétence	1 ^{re} étape	2 ^e étape	3 ^e étape
		Résoudre (30%)		X	X
		Raisonner (70%)	X	X	X
Mathématiques	Natures des évaluations	<p>Résoudre : SAÉ, SA</p> <p>Raisonne : Examens de concepts, fiches formatives et sommatives, SA, jogging mathématique.</p>			

	Planification de l'évaluation	Compétence	1 ^{re} étape	2 ^e étape	3 ^e étape
		Communiquer (40%)	X	X	X
		Comprendre (40%)	X	X	X
	Écrire (20%)	X	X	X	
Anglais	Natures des évaluations	Préciser la nature de l'évaluation formative et sommative, les critères d'évaluation ciblés, la place des connaissances vs les compétences et tout autre renseignement jugé pertinent à transmettre aux parents			

	Planification de l'évaluation	Compétence	1 ^{re} étape	2 ^e étape	3 ^e étape
		Résoudre		X	X
		Utiliser outils		X	X
		Communiquer		X	X
Science et technologie	Natures des évaluations	<p>Évaluations des thèmes abordés</p> <p>Grille d'observation</p> <p>Carte organisationnelle et synthèse</p> <p>Production de dessins d'observations et de schémas</p>			

	Planification de l'évaluation	Compétence	1 ^{re} étape	2 ^e étape	3 ^e étape
		Comprendre	x		X
		Expliquer	X		X
		Prendre	X		X
Univers social	Planification de l'évaluation	Compétence			
		Comprendre	x		X
		Expliquer	X		X
		Prendre	X		X

		conscience			
	Natures des évaluations	Évaluations des thèmes abordés Carte organisationnelle et synthèse Exercices et projets en classe			

Éthique et culture religieuse	Planification de l'évaluation	Compétence	1 ^{re} étape	2 ^e étape	3 ^e étape
		Question éthiques		X	X
		Compréhension		X	X
	Natures des évaluations	Discussion de groupe ou d'équipe Présentations Évaluations sommatives et formatives			

Arts plastiques	Planification de l'évaluation	Compétence	1 ^{re} étape	2 ^e étape	3 ^e étape
		Réaliser créations	x		X
		Apprécier œuvres		x	X
	Natures des évaluations	Projets artistiques ciblant des compétences du langage plastique Forum de discussion Appréciation écrite ou orale			

Arts dramatique	Planification de l'évaluation	Compétence	1 ^{re} étape	2 ^e étape	3 ^e étape
		Inventer interpréter	X	X	X
		Apprécier oeuvres		X	X
	Natures des évaluations	Préciser la nature de l'évaluation formative et sommative, les critères d'évaluation ciblés, la place des connaissances vs les compétences et tout autre renseignement jugé pertinent à transmettre aux parents			

Éducation physique	Planification de l'évaluation	Compétence	1 ^{re} étape	2 ^e étape	3 ^e étape
			X	X	X
	Natures des évaluations	Préciser la nature de l'évaluation formative et sommative, les critères d'évaluation ciblés, la place des connaissances vs les compétences et tout autre renseignement jugé pertinent à transmettre aux parents			

Année scolaire 2023-2024
Principales évaluations pour la 4^e année

Français	Planification de l'évaluation	Compétence	1 ^{re} étape	2 ^e étape	3 ^e étape
		Lire (40%)	X	X	X
		Écrire (40%)		X	X
		C.O. (20%)	x		X
	Natures des évaluations	Lire : Entretien de lecture, compréhensions formatives et sommatives, projets lecture.			

		<p>Écriture : Mini-rédaction, projets d'écriture, dictées et analyse de phrases, évaluations de concepts grammaticaux</p> <p>Communication : Présentations en classe spontanées et planifiées et discussions dans le cadre des activités en classe.</p>
--	--	---

Mathématiques	Planification de l'évaluation	Compétence	1 ^{re} étape	2 ^e étape	3 ^e étape
		Résoudre (30%)		X	X
	Raisonner (70%)	X	X	X	
Natures des évaluations		<p>Résoudre : SAÉ</p> <p>Raisonne : Examens de concepts, fiches formatives et sommatives, SA, jogging mathématique.</p>			

Anglais	Planification de l'évaluation	Compétence	1 ^{re} étape	2 ^e étape	3 ^e étape
		Communiquer (40%)	X	X	X
		Comprendre (40%)	X	X	X
	Écrire (20%)	X	X	X	
Natures des évaluations		Préciser la nature de l'évaluation formative et sommative, les critères d'évaluation ciblés, la place des connaissances vs les compétences et tout autre renseignement jugé pertinent à transmettre aux parents.			

Science et technologie	Planification de l'évaluation	Compétence	1 ^{re} étape	2 ^e étape	3 ^e étape
		Résoudre		X	X
		Utiliser outils		X	X
	Communiquer		X	X	
Natures des évaluations		<p>Évaluations des thèmes abordés</p> <p>Grille d'observation</p> <p>Carte organisationnelle et synthèse</p> <p>Production de dessins d'observations et de schémas</p>			

Univers social	Planification de l'évaluation	Compétence	1 ^{re} étape	2 ^e étape	3 ^e étape
		Comprendre	X		X
		Expliquer	X		X
	Prendre conscience	X		X	
Natures des évaluations		<p>Évaluations des thèmes abordés</p> <p>Carte organisationnelle et synthèse</p>			

Éthique et culture religieuse	Planification de l'évaluation	Compétence	1 ^{re} étape	2 ^e étape	3 ^e étape
		Question éthiques		X	X
		Compréhension		X	X

	Natures des évaluations	Discussion de groupe ou d'équipe Présentation Évaluations sommatives et formatives
--	-------------------------	--

Arts plastiques	Planification de l'évaluation	Compétence	1 ^{re} étape	2 ^e étape	3 ^e étape
		Réaliser créations	x		X
	Apprécier œuvres		X	X	
	Natures des évaluations	Projets artistiques ciblant des compétences du langage plastique Forum de discussion Appréciation écrite ou orale			

Arts dramatique	Planification de l'évaluation	Compétence	1 ^{re} étape	2 ^e étape	3 ^e étape
		Inventer interpréter	X	X	X
	Apprécier oeuvres		X	X	
	Natures des évaluations	Préciser la nature de l'évaluation formative et sommative, les critères d'évaluation ciblés, la place des connaissances vs les compétences et tout autre renseignement jugé pertinent à transmettre aux parents			

Éducation physique	Planification de l'évaluation	Compétence	1 ^{re} étape	2 ^e étape	3 ^e étape
			X	X	X
	Natures des évaluations	Préciser la nature de l'évaluation formative et sommative, les critères d'évaluation ciblés, la place des connaissances vs les compétences et tout autre renseignement jugé pertinent à transmettre aux parents			



RÉSUMÉ DES NORMES ET MODALITÉS D'ÉVALUATION ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024 3^e cycle

INFORMATION GÉNÉRALE	
Première rencontre de parents (début d'année)	Date : 20 septembre 2023 Heures : 18h30
Communication maison et Deuxième rencontre de parents	Date : 10 octobre 2023 Date : 10 novembre 2023
Troisième rencontre de parents	Date : semaine du 11 mars 2023 Heures : À confirmer

Bulletins	1 ^{ère} étape	2 ^e étape	3 ^e étape
Pondérations de l'étape	20 %	20 %	60%
Durée de l'étape	28 août 2023 au 16 novembre 2023	17 novembre 2023 au 12 mars 2024	13 mars 2024 au 25 juin 2024
Date d'envoi du bulletin	20 novembre 2023	15 mars 2024	10 juillet 2024

Autres compétences :

Ces compétences feront l'objet d'un commentaire aux 2 bulletins

Bulletin concerné	Autres compétences observées
Bulletins : 1 ^{ère} , 2 ^e et 3 ^e étape	<ul style="list-style-type: none"> • 1^{er} cycle : • 2^e cycle : • 3^e cycle : • Tous :

ÉPREUVES DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION	
Épreuves obligatoires (Dates à confirmer)	
Français : 4 ^e année	Lecture : Écriture :
Français : 6 ^e année	Lecture : Écriture
Mathématique 6 ^e année	
Ces épreuves constituent 10 % du résultat final de l'élève	

ÉPREUVES OBLIGATOIRES DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE	
Mathématique 4 ^e année	Date à confirmer
Anglais 6 ^e année	Date à confirmer
Ces épreuves constituent 10 % du résultat final de l'élève	

*****Si des changements sont apportés en cours d'année à ce qui est prévu en matière d'évaluation des apprentissages, nous vous en informerons.**

Année scolaire 2023-2024
Principales évaluations des compétences par discipline
5^e et 6^e année

Français	Planification de l'évaluation	Compétence	1 ^{ère} étape	2 ^e étape	3 ^e étape
		Lire (40%)	✓	✓	✓
		Écrire (40%)		✓	✓
	C.O. (20%)		✓	✓	
	Nature des évaluations				

Mathématiques	Planification de l'évaluation	Compétence	1 ^{ère} étape	2 ^e étape	3 ^e étape
		Résoudre (30%)		✓	✓
		Raisonner (70%)	✓	✓	✓
		Nature des évaluations			

Anglais	Planification de l'évaluation	Compétence	1 ^{ère} étape	2 ^e étape	3 ^e étape
		Communiquer: (40%)			
		Comprendre : (45%)			
		Écrire : (20%)			
		Nature des évaluations			

Science et technologie	Planification de l'évaluation	Compétence	1 ^{ère} étape	2 ^e étape	3 ^e étape
		100%		✓	✓
	Natures des évaluations				

Univers social	Planification de l'évaluation	Compétence	1 ^{ère} étape	2 ^e étape	3 ^e étape
		100%		✓	✓
	Natures des évaluations				

Éthique et culture religieuse	Planification de l'évaluation	Compétence	1 ^{ère} étape	2 ^e étape	3 ^e étape
		Culture religieuse et dialogue (50%)		✓	✓
	Éthique et dialogue (50%)		✓	✓	
	Natures des évaluations				

Arts plastiques	Planification de l'évaluation	Compétence	1 ^{ère} étape	2 ^e étape	3 ^e étape
		Réaliser des créations (70 %)		✓	✓
	Apprécier des œuvres (30%)		✓	✓	
	Natures des évaluations				

Éducation physique et à la santé	Planification de l'évaluation	Compétence	1 ^{ère} étape	2 ^e étape	3 ^e étape
		Agir (33%)			
		Interagir (33%)			
	Adopter un mode de vie sain (34%)				
	Nature des évaluations				

Absence à une épreuve obligatoire

Absence autorisée :

Voici les motifs reconnus qui peuvent justifier l'absence de votre enfant à une **épreuve obligatoire du ministère ou de la commission scolaire** :

- Maladie sérieuse ou accident confirmé par une attestation médicale
- Décès ou mariage d'un proche parent
- Convocation d'un tribunal
- Participation à une compétition sportive d'envergure préalablement autorisée par le coordonnateur de la sanction des études en formation générale des jeunes de la Direction de la sanction des études

Une pièce justificative devra être fournie à la direction de l'école et sera conservée au dossier de votre enfant.

Lorsque l'absence est motivée par un motif reconnu, votre enfant ne sera pas pénalisé et il n'aura pas à refaire une épreuve à une date ultérieure. Le résultat final sera composé en totalité des résultats pondérés des trois étapes

Absence non autorisée :

Lorsque l'absence n'est pas basée sur un motif reconnu, par exemple un voyage, votre enfant sera déclaré absent et **il obtiendra 0 à l'épreuve obligatoire.**

ANGLAIS

		Compétence	1 ^{re} étape	2 ^e étape	3 ^e étape
Grade 1	Planification de l'évaluation	C1 (60%) Mobiliser sa compréhension de textes entendus	√		√
		C2 (40%) Communiquer oralement en anglais		√	√
	Natures des évaluations				
Grade 2	Planification de l'évaluation	C1 (60%) Mobiliser sa compréhension de textes entendus	√		√
		C2 (40%) Communiquer oralement en anglais		√	√
	Natures des évaluations				
Grade 3	Planification de l'évaluation	C1 (45%) Interagir en anglais		√	√
		C2 (40%) Réinvestir la compréhension de la langue	√	√	√
		C3 (15%) Écrire et produire des textes		√	√
	Natures des évaluations				

Grade 4	Planification de l'évaluation	Compétence	1 ^{re} étape	2 ^e étape	3 ^e étape
		C1 (45%) Interagir en anglais		√	√
		C2 (40%) Réinvestir la compréhension de la langue	√	√	√
	C3 (15%) Écrire et produire des textes		√	√	
	Natures des évaluations				
Grade 5	Planification de l'évaluation	Compétence	1 ^{re} étape	2 ^e étape	3 ^e étape
		C1 (40%) Interagir en anglais	√		√
		C2 (40%) Réinvestir la compréhension de la langue	√	√	√
	C3 (20%) Écrire et produire des textes		√	√	
	Natures des évaluations				
Grade 6	Planification de l'évaluation	Compétence		2 ^e étape	3 ^e étape
		C1 (40%) Interagir en anglais	√		√
		C2 (40%) Réinvestir la compréhension de la langue	√	√	√
	C3 (20%) Écrire et produire des textes		√	√	
	Natures des évaluations				

Arts plastiques

Années	Compétence 1 : Réaliser des créations plastiques et médiatiques personnelles			Compétence 2 : Apprécier des œuvres d'art		
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Étape 1	Étape 2	Étape 3
1 ^{ère} année		√	√		√	√
2 ^e année		√	√		√	√
3 ^e année		√	√		√	√
4 ^e année		√	√		√	√
5 ^e année		√	√		√	√
6 ^e année		√	√		√	√
Attentes générales	Tests, travaux, activités, projets de création, etc.			Tests, travaux, activités, projets de création, etc.		

Art dramatique

Années	Compétence 1 : Inventer et interpréter des séquences dramatiques (70%)			Compétence 2 : Apprécier des œuvres théâtrales (30%)		
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Étape 1	Étape 2	Étape 3
1 ^{ère} année		√	√		√	√
2 ^e année		√	√		√	√
3 ^e année		√	√		√	√
4 ^e année		√	√		√	√
5 ^e année		√	√		√	√
6 ^e année		√	√		√	√
Attentes générales	Situations d'apprentissage et d'évaluations diverses (courts projets de création et d'interprétation et séances d'improvisation). Le tout tenant compte de l'apprentissage de techniques de jeu, de techniques théâtrales (le jeu clownesque et le théâtre d'ombres), de modes de théâtralisation et du respect des séquences dramatiques.			Discussions en groupe, appréciations orales individuelles et deux fiches d'appréciation écrites.		

Éducation physique et à la santé

Compétences	<ul style="list-style-type: none"> -Agir dans divers contextes de pratique d'activités physiques -Interagir dans divers contextes de pratique d'activités physiques -Adopter un mode de vie sain et actif
--------------------	--

Étapes	1 (20%)	2 (20%)	3 (60%)
Libellé du bulletin	Éducation physique et à la santé	Éducation physique et à la santé	Éducation physique et à la santé
Agir	Sortie de vélo, athlétisme Comportement, effort et éthique de travail	Sortie de vélo, athlétisme Comportement, effort et éthique de travail	Disc golf et sortie vélo Comportement, effort et éthique de travail
Interagir	Jeux de ballons Ringuette Baseball	Tchoukball Ultimate ballon	Basketball DBL Ball
Adopter	Tests physiques myg et gym	Tests physiques Défi moi j'croque	Tests physiques Grand Défi PierreLavoie

	<p>En éducation physique et à la santé, votre enfant sera évalué tout au long de l'année sur l'acquisition et la mobilisation des connaissances liées aux trois compétences : Agir, interagir et adopter un mode de vie sain et actif. Avec l'aide des moyens d'actions ci-dessus.</p>
--	--

